

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2018 au 31/12/2018

TRANS'MUSICALES

10-12 rue Jean Guy
35039 RENNES CEDEX

HELEOS EXPERTISE COMPTABLE

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
4, allée Marie Berhaut

35000 RENNES

Tél : 02.99.30.91.23

Fax : 02.99.30.28.15

Courriel. accueil@heleos.fr

Web. <http://www.heleos.com>

 **Sommaire**

Attestation d'Expert Comptable	1
Bilan et Compte de résultat	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexes	7
Règles et méthodes comptables	8
Faits caractéristiques	10
Subventions 2018	12
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat	21
Autres informations	22
Détail des comptes	24
Bilan détaillé	25
Compte de résultat détaillé	29
Etats fiscaux	34



Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société ASS TRANS'MUSICALES relatifs à l'exercice du 01/07/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 64 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 483 493
Chiffre d'affaires	1 348 973
Résultat net comptable (Bénéfice)	160 178

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à RENNES

Le 18/03/2019

Jean-Luc HEBERT

Expert Comptable - Co-gérant de la SARL HELEOS

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2018 au 31/12/2018

Bilan et Compte de résultat


Bilan
Bilan Actif
Désignation: Association TRANS'MUSICALES
Exercice clos le 31/12/18

EURO

	Brut	Amort. & Prov.	31/12/18	30/06/18
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Frais de recherches & développement	46 791	8 275	38 516	46 315
Concessions, brevets, licences, ...	40 443	40 443		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorp.en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techn., matériel & outil. indust.	208 015	163 172	44 843	33 062
Autres	144 088	118 604	25 485	22 462
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobil. financières (2)				
Participations	46 098	40 000	6 098	10 716
Créances ratt. à des participations	1 525		1 525	1 525
Titres imm. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3 470		3 470	3 470
TOTAL I	490 431	370 494	119 938	117 550
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières prem. et autres approvision.				
En-cours prod. (biens et services)(a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés	514 819	3 915	510 904	196 722
Autres	816 061		816 061	625 576
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 012 602		1 012 602	154 345
Charges constatées d'avance (3)	23 989		23 989	31 318
TOTAL II	2 367 471	3 915	2 363 556	1 007 962
Charges à répartir sur plus. exer. (III)				
Primes de rembours. des empr. (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 857 902	374 409	2 483 493	1 125 512
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler, le cas échéant entre biens, d'une part, et services d'autre part.

HELEOS

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS / Voir l'attestation d'Expert Comptable


Bilan
Bilan Passif
Désignation: Association TRANS'MUSICALES
Exercice clos le 31/12/18

EURO

	31/12/18	30/06/18
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	146 180	146 180
Report à nouveau (a)	- 152 739	- 200 866
Résultat de l'exercice [excédent ou déficit] (b)	160 178	48 127
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	153 619	- 6 559
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	15 352	11 372
Provisions pour charges	106 376	102 105
TOTAL II	121 728	113 477
FONDS DEBIES		
Sur subventions fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires convertibles	48 590	56 993
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	914	661
Emprunts et dettes financières divers (3)	61 088	65 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 692	1 075
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	1 599 665	254 795
Dettes fiscales et sociales	466 491	214 122
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 700	786
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 007	425 162
TOTAL IV	2 208 147	1 018 595
Ecarts de conversion Passif V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 483 493	1 125 512
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an	76 662	93 083
Dont à moins d'un an	2 131 485	925 512
(2) Dont cbc et soldes créditeurs de banques	914	661
(3) Dont emprunts participatifs	61 088	65 000

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services.

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.

HELEOS

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS / Voir l'attestation d'Expert Comptable


Compte de résultat
Compte de résultat
Désignation: Association TRANS'MUSICALES
Exercice clos le 31/12/18

EURO

	du 01/07/18 au 31/12/18	du 01/07/17 au 30/06/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	13 910	7 487
Production vendue (biens et services) (a)	1 335 063	1 601 869
montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	1 348 973	1 609 356
Production stockée (b)		5 997
Production immobilisée		2 137 197
Subventions d'exploitation	1 488 554	-
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	509	71
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	380 383	414 945
TOTAL I	3 218 419	4 167 423
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (c)	9 534	10 582
Variation de stock (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variation de stock (d)		
Autres achats et charges externes	2 110 241	2 387 072
Impôts, taxes et versements assimilés	197 183	239 183
Salaires et traitements	724 224	1 215 429
Charges sociales	296 537	515 232
Dotations aux amortissements, provisions et engagements:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (e)	19 875	23 480
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	4 271	6 836
Autres charges	22	1 257
TOTAL II	3 361 884	4 399 071
1.RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	- 143 466	- 231 647
Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun:		
Excédent ou déficit transféré III	255 651	274 143
Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	4 900	4 900
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	23 087	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	27 987	4 900

HELEOS

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS / Voir l'attestation d'Expert Comptable


Compte de résultat
Compte de résultat (suite)
Désignation: Association TRANS'MUSICALES
Exercice clos le 31/12/18

EURO

	du 01/07/18 au 31/12/18	du 01/07/17 au 30/06/18
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		16 728
Intérêts et charges assimilés	951	2 501
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	951	19 229
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	27 036	- 14 329
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	139 221	28 167
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	328	2 155
Sur opérations en capital	2 666	3 252
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	2 994	5 407
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		1 047
Sur opérations en capital	726	1 097
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 980	
TOTAL VIII	4 706	2 144
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 1 712	3 263
Impôts sur les bénéfices (IX)	- 22 669	- 16 697
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	3 505 051	4 451 873
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	3 344 872	4 403 747
EXCEDENT OU DEFICIT	160 178	48 127
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	79 448	83 790
Prestations en nature	147 335	155 796
Dons en nature		
TOTAL	226 783	239 586
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens	147 335	155 796
Personnel bénévole	79 448	83 790
TOTAL	226 783	239 586
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(c) Y compris droits de douane		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir		

HELEOS

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS / Voir l'attestation d'Expert Comptable

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2018 au 31/12/2018

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS TRANS'MUSICALES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 483 493 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 160 178 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable générale applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans

* Installations techniques : 4 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans

* Matériel de transport : 5 ans

* Matériel informatique : 3 à 5 ans

* Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 31 697 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 de 51 471 euros est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Utilisation du CICE :

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il a été utilisé notamment au titre de la reconstitution du fonds de roulement ainsi qu'au financement des efforts de l'association en matière d'investissement et de formation.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1. Relations financières avec la SARL TRANS' ACTIONS :

L'association Trans'Musicales détenant à 100 % la Sarl Trans'Actions, une société en participation a été créée en date du 1er septembre 1993 entre ces deux structures. Ces structures ont une même finalité, à savoir :

- l'organisation du festival des TRANS'MUSICALES, ainsi que l'organisation, la production et la diffusion de nouvelles musiques en Bretagne,
- l'exploitation par la sarl TRANS' ACTIONS d'une licence de débit de boisson de IVème catégorie dans les locaux commerciaux dits l'« UBU », situés 1 rue saint Héliier à RENNES (35000)
- et le partage des résultats issus de la réalisation de ces conventions.

Les statuts de la SEP ont été modifiés le 8 septembre 2008 notamment les modalités de répartition du résultat. La règle de répartition du résultat entre la Sarl TRANS' ACTIONS et l'association TRANS'MUSICALES applicable est :

- 90 % au profit de l'association et 10 % revenant à la Sarl.

Cette quote part de résultat est comptabilisée, sur la ligne "Opérations en commun, bénéfice attribué" pour un montant de 255 650 Euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2. Provision pour indemnité de départ en retraite :

La provision pour indemnité de départ à la retraite a été mise à jour dans les comptes de l'association Trans'Musicales au 31 décembre 2018 et s'élève à 106 376 € contre 102 105 € au 30 juin 2018. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetés en retenant les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 63 ans
- Rotation du personnel : moyenne
- Progression des rémunérations : + 2 %
- Taux d'actualisation : 2 %
- Table de mortalité établie par l'I.N.E.D. (Institut National des Etudes Démographiques) : 2013-2015
- Taux de charges sociales : 46%

3. Au 31 décembre 2018, le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élève à 160 178 Euros et les fonds propres associatifs ressortent à un montant positif de 153 619 Euros.

Les subventions d'exploitations accordées par les collectivités territoriales et l'état ont été constatées en produits en tenant compte de la saisonnalité des concerts. Pour une meilleure compréhension des comptes, vous trouverez ci-après, les clés de répartition des subventions sur l'année civile 2018 (cf tableau page 12) :

- Pour les subventions de fonctionnement (Subvention de la Ville de Rennes) la répartition s'établit à 50 % sur le 1er semestre de l'année civile et 50 % sur le 2ème semestre de l'année civile.
- Pour les subventions liées aux projets, la répartition s'établit à 20 % sur le 1er semestre de l'année civile et 80 % sur le 2ème semestre de l'année civile.

Faits caractéristiques

4. Dons perçus par l'Association Trans'Musicales :

Les conditions générales de ventes pour l'utilisation du services de paiement dématérialisé prévoient une date limite de remboursement des excédents non utilisés par les festivaliers fixée au 31 décembre de chaque édition du festival. Ces mêmes conditions de ventes prévoient que le festivalier donne son accord (dès lors que l'échéance est dépassée) pour faire un don à l'association Trans Musicales du montant des excédents non remboursés.

En application de ces dispositions, l'association Trans'Musicales a comptabilisé au 31 décembre 2018, la somme de 36 704 € en dons perçus.

5. Nature et montant des contributions volontaires en nature dont a bénéficié l'association Trans'Musicales

- Valorisation de 6 433 heures de bénévolat au taux horaire SMIC + charges sociales soit 79 448 € ;
- Valorisation de prestations réalisées par la ville de Rennes pour 147 335 € (prêt de matériel, mise à disposition d'affichage, soutien au titre de la communication, prêts d'un véhicule, de plantes, prise en charge d'une réception)

6. Crédit Impôt Recherche

L'association Trans 'Musicales a depuis 2017 effectué des travaux de recherche en sciences de l'information et de la communication. Les coûts de recherche pour l'année civile 2017 ont fait l'objet d'une demande de Crédit d'Impôt Recherche pour 17 846 €. Selon le principe de prudence, le produit de Crédit d'Impôt Recherche n'a pas été comptabilisé dans les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018. Ce crédit à été remboursé sur le 2ème semestre 2018 et est comptabilisé en produit au crédit du compte 699500 "Produit Crédit Impôt Recherche" dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Les coûts de recherche pour l'année civile 2018 ont fait également l'objet d'une demande de Crédit d'Impôt Recherche pour 13 706 €, et selon le même principe de prudence, ce produit de Crédit d'Impôt Recherche n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018. Il ne sera pris en compte dans les résultats de l'association qu'au titre de l'exercice de son remboursement.

7. Changement de date de clôture

L'association Trans'Musicales a changé la date de clôture de son exercice comptable du 30 juin au 31 décembre. Ainsi, exceptionnellement, cet exercice a une durée de 6 mois, du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018.


Subventions 2018

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2018

	1er semestre 2018	%	2e semestre 2018	%	TOTAL
Ville de Rennes					
Subvention globale	446 517	50%	446 517	50%	893 034
Subvention globale affectée	24 545	50%	24 545	50%	49 090
Subvention Chèque culture	23 000	50%	23 000	50%	46 000
Subvention documentaire Ubu					0
Subvention communication Trans		0%	25 000	100%	25 000
Total Ville de Rennes	494 062		519 062		1 013 124
Ministère de la Culture					
Trans					
- diffusion	11 400	20%	45 600	80%	57 000
- Tournée des Trans	3 000	20%	12 000	80%	15 000
- Répétitions filages trans	7 740	20%	30 960	80%	38 700
- le Jeu de l'ouïe	4 000	20%	16 000	80%	20 000
- création Aire Libre	3 000	20%	12 000	80%	15 000
- Rebasage	40 000	20%	160 000	80%	200 000
UBU					
- diffusion	18 120	20%	72 480	80%	90 600
- répétitions filages	7 740	20%	30 960	80%	38 700
- le Jeu de l'ouïe	3 600	20%	14 400	80%	18 000
- Projet Ephad	1 500	100%		0%	1 500
- Résidence Jules Isaac	5 000	100%		0%	5 000
Total Ministère de la Culture	105 100		394 400		499 500
Autres subventions					
Rennes Métropole Affaires Culturelles Soutien Artistique	19 500	20%	78 000	80%	97 500
Rennes Métropole Affaires Culturelles Jeu de l'ouïe	5 800	20%	23 200	80%	29 000
Rennes Métropole communication	7 000	23%	23 000	80%	30 000
Rennes Métropole Chèque culture	0	20%	0	80%	0
Rennes Metropole projet International	0	20%	0	80%	0
Rennes Metropole attractivité/ rayonnement				100%	0
Institut français convention Ville de Rennes				100%	0
Anrt	7 000	50%	7 000	50%	14 000
Total Autres Subventions	39 300		131 200		170 500
Conseil Général					
Festival Transmusicales	15 400	20%	61 600	80%	77 000
Kaleidoscope	5 976	20%	25 399	80%	31 375
Résidence Clotilde Vautier			0	0%	0
Conseil Régional					
Festival Transmusicales	22 000	20%	88 000	80%	110 000
Tournée des Trans	5 000	20%	20 000	80%	25 000
Rencontres et débats	4 000	20%	16 000	80%	20 000
Ubu	5 000	20%	20 000	80%	25 000
Projet culturel	4 000	20%	16 000	80%	20 000
Augmentation subvention			10 000	100%	10 000
Ambassade du Royaume des Pays-Bas			12 000	100%	12 000
Total Subventions CG + CR	61 376		268 999		330 375
TOTAL	699 838		1 313 661		2 013 499
Sociétés civiles					
Adami			25 000	100%	25 000
Sacem- Résidence Rex Regis	8 000	100%			8 000
Sacem Trans			25 000	100%	25 000
Sacem accompagnement artistique			17 500	100%	17 500
CCMVS- Résidence Dynamick Blockbuster		100%			0
CNV com 2			50 000	100%	50 000
CNV com 7	2 141	20%	8 563	80%	10 704
CNV com 7 complément				100%	0
CNV Com 8 résidence	10 958	100%			10 958
CNV fonds d'urgence			28 000	100%	28 000
CNV droit de tirage			20 830	100%	20 830
Total Sociétés civiles	21 099		174 893		195 992

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	46 792			46 792
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 443			40 443
Immobilisations incorporelles	87 235			87 235
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	190 175	19 541	1 701	208 015
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 150	4 101		10 251
- Matériel de transport	15 532			15 532
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	114 342	3 964		118 306
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	326 199	27 606	1 701	352 103
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	73 803		27 704	46 098
- Autres titres immobilisés	1 525			1 525
- Prêts et autres immobilisations financières	3 470			3 470
Immobilisations financières	78 798		27 704	51 093
ACTIF IMMOBILISE	492 231	27 606	29 405	490 431

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		27 606		27 606
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		27 606		27 606
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			27 704	27 704
Cessions		1 701		1 701
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 701	27 704	29 405

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL PIP POP CONCERTS 35136 ST JACQUES DE	40 000	-96 104	100,00	7 062
EURL TRANS' ACTIONS 35038 RENNES CEDEX	10 000	111 334	100,00	21 151
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	46 098	6 098		218 704	4 900
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

SARL TRANS' ACTIONS

Les capitaux propres de la SARL TRANS' ACTIONS au 31 décembre 2018 s'élèvent à + 121 334 EUR.

SARL PIP-POP CONCERTS

Les capitaux propres de la SARL PIP-POP CONCERTS s'élèvent au montant négatif de 56 104 EUR au 30 juin 2018.

La dépréciation de l'intégralité des titres de participation de la Sarl PIP-POP CONCERTS a été maintenue sur l'exercice à hauteur de 40 000 EUR.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	477	7 799		8 275
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 443			40 443
Immobilisations incorporelles	40 920	7 799		48 718
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	157 113	7 034	975	163 172
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 433	198		4 631
- Matériel de transport	15 532			15 532
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	93 596	4 845		98 441
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	270 675	12 076	975	281 775
ACTIF IMMOBILISE	311 594	19 875	975	330 494

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 358 338 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 470		3 470
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	514 819	510 182	4 637
Autres	816 061	816 061	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	23 989	23 989	
Total	1 358 338	1 350 231	8 107
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	72 621
Fournisseurs, avoirs à obtenir	2 973
Produits à recevoir	532
Total	76 126

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	11 372	3 980			15 352
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	102 105	4 271			106 376
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	113 477	8 251			121 728
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 271			
Financières					
Exceptionnelles		3 980			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 203 455 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	914	914		
- à plus de 1 an à l'origine	48 590	17 169	31 421	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	61 088	15 846	45 242	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 599 665	1 599 665		
Dettes fiscales et sociales	466 491	466 491		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 700	4 700		
Produits constatés d'avance	22 007	22 007		
Total	2 203 455	2 126 792	76 663	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont	12 286			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs Factures Non Parvenues	464 223
Int. Cour/Empr. tabl. Créd.	296
Intérts Cours Payer	914
Dettes Prov/Congés Payés	77 072
Provision Conges Artt	45 819
Autres charges de personnel à payer	11 513
Autres charges sociales à payer	5 809
Etat, charges fiscales à payer	11 149
Clients, avoirs à établir	75
Total	616 870

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	23 989		
Total	23 989		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	22 007		
Total	22 007		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 450 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

 **Autres informations****Effectif**

Effectif du personnel : 36 personnes.

Informations sur les dirigeants**Rémunérations allouées aux membres des organes de direction**

Les rémunérations des membres des organes d'administration ont représenté un montant de 84 792 euros.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Garanties données au Crédit Coopératif sur emprunt de 65 000 €	
Garantie de France ACTIVE GARANTIE FOGEFI FOES 50 % Tranche 1	10 022
Garantie de France ACTIVE GARANTIE FOGEFI FOES 50 % Tranche 2	14 125
Autres engagements donnés	24 147
Total	24 147
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2018 au 31/12/2018

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 30/06/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
20300000 - Site internet	46 792		46 792	46 792
28030000 - Amortissement site internet		8 275	-8 275	-477
Frais de recherche et de développement	46 792	8 275	38 516	46 315
20500000 - Logiciels	40 443		40 443	40 443
28050000 - Amort. Concessions, Brevets...		40 443	-40 443	-40 443
Concessions, brevets et droits assimilés	40 443	40 443		
Immobilisations corporelles				
21510000 - Matériel Studio	9 216		9 216	9 216
21520000 - Instal. Tech. Mat. Ubu	14 622		14 622	14 622
21521000 - Gobelets	468		468	1 481
21540000 - Matériel Divers	102 452		102 452	88 028
21542000 - Matériel Vidéo	17 160		17 160	15 203
21545000 - Aménagement Matériel Déco	31 961		31 961	29 490
21550000 - Aménagement Atelier Techniqu	1 828		1 828	1 828
21570000 - Agenct & Aménagement Mat/O	30 308		30 308	30 308
28151000 - Amortissement Matériel Studio		9 216	-9 216	-9 216
28152000 - Amort Matériel Ubu		14 458	-14 458	-14 322
28152100 - Amortissements Gobelets		116	-116	-919
28154000 - Amortissement Matériel		64 159	-64 159	-59 157
28154200 - Amort Matériel Vidéo		15 144	-15 144	-14 826
28154500 - Amort Aménagement Déco		29 303	-29 303	-29 160
28155000 - Amort Aménag Atelier Techniq		1 521	-1 521	-1 441
28157000 - Amort Aménag Agence Mat &		29 256	-29 256	-28 073
Installations techniques, matériel et outilla	208 015	163 172	44 843	33 062
21811000 - Aménagement catering UBU	358		358	358
21812000 - Aménagement Ubu	8 300		8 300	4 199
21813000 - Aménagement Bureau Com	1 593		1 593	1 593
21820000 - Matériel De Transport	15 532		15 532	15 532
21830000 - Matériel De Bureau & Infor.	53 433		53 433	50 475
21840000 - Mobilier	27 717		27 717	26 711
21850000 - Matériel Son & clairage Ubu	37 156		37 156	37 156
28181100 - Amort.agencement studio		358	-358	-334
28181200 - Amort Aménagement Ubu		2 680	-2 680	-2 507
28181300 - Amort Aménagement Bureau C		1 593	-1 593	-1 593
28182000 - Amort Matériel De Transport		15 532	-15 532	-15 532
28183000 - Amort Matériel De Bureau		35 131	-35 131	-30 434
28184000 - Amortissement Mobilier		26 153	-26 153	-26 006
28185000 - Amortissement Mat Musique		37 156	-37 156	-37 156
Autres immobilisations corporelles	144 088	118 604	25 485	22 462
Immobilisations financières				
26100000 - Titres De Participation	6 098		6 098	6 098
26110000 - Titres Sarl PIP POP	40 000		40 000	40 000
26710000 - Créances rattachées à des part				27 704
29610000 - Prov.déprec.titres partic		40 000	-40 000	-40 000
29670000 - Dépré créances rattachées part				-23 087
Participations et créances rattachées	46 098	40 000	6 098	10 716
27110000 - Parts sociales Crédit Coopérati	1 525		1 525	1 525
Autres titres immobilisés	1 525		1 525	1 525
27550000 - Caution	3 470		3 470	3 470

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 30/06/18
Autres immobilisations financières	3 470		3 470	3 470
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	490 431	370 494	119 938	117 550
Stocks				
Créances				
41100000 - Clients	437 560		437 560	156 813
41610000 - Clients Douteux	4 637		4 637	4 637
41800000 - Clients, factures à établir	72 621		72 621	39 187
49100000 - Provision dépr. créances client		3 915	-3 915	-3 915
Clients et comptes rattachés	514 819	3 915	510 904	196 722
40980000 - Fournisseurs, avoirs à obtenir	2 973		2 973	1 011
Fournisseurs débiteurs	2 973		2 973	1 011
42500000 - Personnel Avances Et Acompt	165		165	400
Personnel	165		165	400
44400000 - Etat, Impôts sur les sociétés	66 195		66 195	84 750
Etat, Impôts sur les bénéfiques	66 195		66 195	84 750
44562000 - Tva S/Immo	702		702	6 365
44566000 - T.V.A. Sur Biens & Services	72		72	72
44566010 - Tva Deductible 20%	149 658		149 658	12 205
44566020 - Tva Sur Biens Et Services 7%	2		2	2
44566050 - Tva/Autres Biens & Serv. 5,5%	627		627	
44566060 - Tva Deductible 2.10%	3		3	
44566080 - Tva 10%	3 709		3 709	
44567000 - Crédit de TVA à reporter	215 546		215 546	214 348
44580000 - Tva Deduc à Régulariser	52 914		52 914	
44583000 - Remboursement Tva Demandé				100 000
44586000 - TVA s/factures non parvenues	52 163		52 163	13 585
44587500 - TVA sur avoirs à établir	4		4	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	475 398		475 398	346 576
44100000 - Subventions à recevoir	51 851		51 851	84 972
44870000 - Etat, produits à recevoir				9 901
46702000 - Sarl Atm	218 704		218 704	76 895
46710000 - CONSIGNE	242		242	301
46870000 - Produits à recevoir	532		532	20 771
Autres créances	271 329		271 329	192 840
Divers				
51210000 - Credit Cooperatif	1 010 758		1 010 758	150 110
51211000 - Bfcc Cb Jlb	594		594	992
51220000 - Credit Agricole				2 694
53000000 - Caisse	350		350	350
53100000 - Fonds De Caisse Vestiaire	500		500	
53200000 - Caisse Billetterie Ubu	400		400	200
Disponibilités	1 012 602		1 012 602	154 345
48600000 - Charges constatées d'avance	23 989		23 989	31 318
Charges constatées d'avance	23 989		23 989	31 318
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 367 471	3 915	2 363 556	1 007 962
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 857 902	374 409	2 483 493	1 125 512

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 30/06/18
PASSIF		
10680000 - Réserve Falcultative	146 180	146 180
Autres réserves	146 180	146 180
11900000 - Report Nouveau (Sd)	-152 739	-200 866
Report à nouveau	-152 739	-200 866
Résultat de l'exercice	160 178	48 127
TOTAL CAPITAUX PROPRES	153 619	-6 559
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
15110000 - Provisions pour litiges	15 352	11 372
Provisions pour risques	15 352	11 372
15310000 - Provision Indemnités Départ Retrait	106 376	102 105
Provisions pour charges	106 376	102 105
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	121 728	113 477
16460000 - Emprunt Bfcc	48 294	56 668
16884000 - Int. Cour/Empr. tabl. Créd.	296	325
Emprunts	48 590	56 993
51860000 - Intérts Cokus Payer	914	661
Découverts et concours bancaires	914	661
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	49 504	57 654
16810000 - Avance remboursable CNV	61 088	65 000
Emprunts et dettes financières diverses	61 088	65 000
41910000 - Clients - Avances et acomptes	4 692	1 075
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 692	1 075
40100000 - Fournisseurs	1 135 442	121 080
40810000 - Frs Factures Non Parvenues	464 223	133 715
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 599 665	254 795
42100120 - Rémunération Décembre	5	
42820000 - Dettes Prov/Congés Payés	77 072	94 252
42821000 - Provision Conges Artt	45 819	23 538
42860000 - Autres charges de personnel à payer	11 513	
Personnel	134 409	117 790
43100000 - Cotis. Sécurité Sociale	107 811	24 526
43720000 - Audiens	30 150	12 573
43730000 - Assedic	3 807	2 597
43740000 - Fnas	5 603	2 389
43741000 - Fcap	1 121	478
43750000 - Congés Spectacles	24 297	1 207
43770000 - Garp	19 342	1 037
43780000 - Afdas	15 546	6 149
43781000 - Taxe Apprentissage	6 926	2 692
43782000 - Centre Médical De La Bourse	1 029	258
43783000 - Effort Construction	4 572	6 899
43860000 - Autres charges sociales à payer	5 809	
43870000 - IJSS à régulariser	496	
Organismes sociaux	226 508	60 806
44566050 - Tva/Autres Biens & Serv. 5,5%		28
44566060 - Tva Deductible 2.10%		2
44566080 - Tva 10%		69
44570000 - Tva Collectée 2.10%	303	14
44571000 - Tva Collectée 19.6%	719	719
44574000 - Tva Collec 5.5%	3 683	515


Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 30/06/18
44576000 - Tva Collect 20%	56 817	24 389
44580500 - 1% Taxe Sur Publicité	261	228
44581000 - TVA collectée à régulariser	20 443	
44586500 - TVA s/avoirs non parvenus	496	
44587000 - TVA s/factures à établir	4 008	2 415
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	86 730	28 379
44210000 - Taxe sur les salaires	7 695	1 641
44860000 - Etat, charges fiscales à payer	11 149	5 505
Autres dettes fiscales et sociales	18 844	7 147
Dettes fiscales et sociales	466 491	214 122
41980000 - Clients, avoirs à établir	75	
46706000 - Billetterie à reverser	4 625	787
Autres dettes	4 700	787
48700000 - Produits constatés d'avance	22 007	425 162
Produits constatés d'avance	22 007	425 162
TOTAL DETTES	2 208 147	1 018 595
TOTAL PASSIF	2 483 493	1 125 512

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/18 au 31/12/18 6 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
70710000 - Produit Bar			900	0,06	-900	-100,00
70720000 - Vte De Marchandises	7 050	0,52			7 050	
70770000 - Produit Boutique & Vestiaires	6 860	0,51	6 587	0,41	272	4,13
Ventes de marchandises	13 910	1,03	7 487	0,47	6 422	85,78
70610000 - Produit Billetterie	100 145	7,42	218 626	13,58	-118 481	-54,19
70612000 - Produit Billetterie Chq Culture	22 056	1,64	27 562	1,71	-5 506	-19,98
70613000 - Produit Billetterie Sortir	20 440	1,52	4 001	0,25	16 439	410,89
70614000 - Produit billetterie Trans	481 892	35,72	512 643	31,85	-30 751	-6,00
70614100 - Produit Carte Ubu / Antipode	1 859	0,14	2 005	0,12	-146	-7,26
70614110 - Produit Carte Vip	14 336	1,06	18 351	1,14	-4 014	-21,87
70630000 - Produit Accréditation	56 090	4,16	56 171	3,49	-80	-0,14
70630100 - Produits Bill Club Trans	10 374	0,77	16 114	1,00	-5 739	-35,62
70631000 - Pass Week-End	118 510	8,79	113 741	7,07	4 769	4,19
70632000 - Pass Festival	70 164	5,20	73 332	4,56	-3 168	-4,32
70633000 - Pass Festival Membre Ubu	2 628	0,19	3 635	0,23	-1 007	-27,69
70635000 - Pass Action Culturelle	216	0,02	1 452	0,09	-1 236	-85,12
70640000 - Location Salle	14 240	1,06	49 302	3,06	-35 062	-71,12
70671000 - Vestiaire	5 013	0,37	11 258	0,70	-6 245	-55,47
70810000 - Echanges Commerciaux	70 562	5,23	55 000	3,42	15 562	28,29
70830000 - Vente Page De Publicité			33 640	2,09	-33 640	-100,00
70831000 - Insertion Sac Professionnel			1 900	0,12	-1 900	-100,00
70832000 - Location Emplacement Trans	7 779	0,58	6 860	0,43	919	13,40
70833000 - Captation	7 500	0,56	8 000	0,50	-500	-6,25
70834000 - Co-Production	-657	-0,05	11 704	0,73	-12 361	-105,62
70840000 - Partenariat	204 479	15,16	213 832	13,29	-9 353	-4,37
70842000 - Produits Club Trans	13 141	0,97	18 736	1,16	-5 596	-29,87
70850000 - Produits Adhesion	230	0,02	234	0,01	-4	-1,71
70860000 - Produits Refactorés	109 815	8,14	144 550	8,98	-34 735	-24,03
70870000 - Produits Consignations Gobeles	16 392	1,22	14 292	0,89	2 100	14,69
70916000 - Rrr/Produits Bill Et Accred	-12 142	-0,90	-15 071	-0,94	2 929	-19,43
Production vendue	1 335 063	98,97	1 601 869	99,53	-266 806	-16,66
74010000 - Subvention Ville De Rennes	496 062	36,77	971 385	60,36	-475 323	-48,93
74020000 - Subvention Ministère Culture	394 400	29,24	419 500	26,07	-25 100	-5,98
74030000 - SubtøChq Culture V.Rennes	23 000	1,71	46 000	2,86	-23 000	-50,00
74050000 - Autres Subventions	554 262	41,09	679 200	42,20	-124 938	-18,39
74060000 - Droits De Tirage Fonds De Sou	20 830	1,54	21 112	1,31	-283	-1,34
Subventions d'exploitation	1 488 554	110,35	2 137 198	132,80	-648 644	-30,35
72200000 - Production immobilisée			5 997	0,37	-5 997	-100,00
75110000 - Mécénat reçu	116 000	8,60	139 000	8,64	-23 000	-16,55
75800000 - Pdts Divers De Gest. Courante	896	0,07	428	0,03	468	109,50
75820000 - Produits de gestion s/ex. antérie			141	0,01	-141	-100,00
75850000 - Contribution volontaire reçue	79 448	5,89	83 790	5,21	-4 342	-5,18
75851000 - Dons reçus non affectés	36 704	2,72	35 791	2,22	913	2,55
75860000 - Prestations en nature reçues	147 335	10,92	155 796	9,68	-8 461	-5,43
79110000 - Transfert de charges	509	0,04	-72		581	-811,87
Autres produits	380 892	28,24	420 870	26,15	-39 978	-9,50
Total	3 218 419	238,58	4 167 423	258,95	-949 005	-22,77
CONSOMMATION M/SES & MAT						

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/18 au 31/12/18 6 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
60704100 - Achat Divers Bar 5.5 %			9		-9	-100,00
60730000 - Achat Bar Trans	27		414	0,03	-387	-93,49
60731000 - Achat Bar Trans 5.5%	-143	-0,01	1 666	0,10	-1 810	-108,60
60732000 - Achat De Marchandise	9 650	0,72	8 492	0,53	1 158	13,64
Achats de marchandises	9 534	0,71	10 582	0,66	-1 048	-9,91
60410000 - Achats Spectacles	293 959	21,79	364 241	22,63	-70 282	-19,30
60410300 - Achats Spectacles 10%			150	0,01	-150	-100,00
60411000 - Achat Spectacles Tva Non Déd	5 133	0,38	15 633	0,97	-10 499	-67,16
60461000 - Achats Visuels	5 215	0,39			5 215	
60462000 - Conception Graphique	11 121	0,82	24 000	1,49	-12 879	-53,66
60462100 - Conception Graphique Tva No	4 200	0,31			4 200	
60470000 - Impression Fabrication	18 474	1,37	49 904	3,10	-31 429	-62,98
60490000 - Particip.déficit. co prod	15 096	1,12	18 809	1,17	-3 713	-19,74
60600000 - Achats n/stockés Mat et F			124	0,01	-124	-100,00
60601000 - Eau	60		146	0,01	-86	-59,07
60601100 - Eau Tva Exo	1 255	0,09	2 462	0,15	-1 207	-49,03
60602000 - Combustibles Gaz Fuel	2 572	0,19	4 000	0,25	-1 428	-35,69
60602100 - Combustibles Tva Exo	2 403	0,18	4 806	0,30	-2 403	-50,00
60603000 - Electricité	30 189	2,24	38 928	2,42	-8 739	-22,45
60603100 - Electricité Tva Exo	1 451	0,11	121	0,01	1 330	NS
60604000 - Carburants	599	0,04	2 918	0,18	-2 319	-79,48
60604100 - Carburants tva récup	2 082	0,15	2 224	0,14	-141	-6,35
60605100 - Petit Matériel	22 735	1,69	29 474	1,83	-6 740	-22,87
60605500 - Achats de billets	35				35	
60606000 - Achats CD			263	0,02	-263	-100,00
60607000 - Achat Billetterie			25		-25	-100,00
60608000 - Fournitures De Bureau	2 859	0,21	5 058	0,31	-2 199	-43,47
60630000 - Fourniture Entretien	749	0,06	667	0,04	82	12,30
60640000 - Fournitures Administratives			168	0,01	-168	-100,00
60680000 - Autres Matières & Fourn.			36		-36	-100,00
60980000 - R.R.R. Non Affect			-6		6	-100,00
61100000 - Sous-Traitance Générale	100	0,01			100	
61103000 - Sous traitance informatique			8		-8	-100,00
61110000 - Prestation De Service	321 545	23,84	240 983	14,97	80 563	33,43
61111000 - Prestation De Service Exo	46 474	3,45	54 902	3,41	-8 428	-15,35
61112000 - Prestation de service 5.5%			1 000	0,06	-1 000	-100,00
61122000 - Prestations Techniques 20%	58 646	4,35	3 192	0,20	55 454	NS
61130000 - Sécurité	178 214	13,21	220 251	13,69	-42 037	-19,09
61140000 - Contrats d échange	70 562	5,23	55 000	3,42	15 562	28,29
61300000 - Loyer	25 622	1,90	50 567	3,14	-24 945	-49,33
61300100 - Loyer Tva Exo	1 240	0,09	2 536	0,16	-1 297	-51,13
61301000 - Location Matériel	78 138	5,79	97 261	6,04	-19 123	-19,66
61304000 - Location Matériel De Transport	15 619	1,16	17 247	1,07	-1 628	-9,44
61305000 - Location Matériel De Bureau	10 809	0,80	24 681	1,53	-13 872	-56,20
61305010 - Location Mat Musique Backline	13 513	1,00	15 564	0,97	-2 051	-13,18
61305100 - Location Matériel Son & clairag	168 960	12,53	210 457	13,08	-41 497	-19,72
61305200 - Location Vidéo	24 962	1,85	24 585	1,53	377	1,53
61305300 - Location Matériel Décoration	17 692	1,31	16 616	1,03	1 076	6,48
61320000 - Locations Salles	101 667	7,54	111 250	6,91	-9 583	-8,61
61350000 - Locations mobilières	1 071	0,08			1 071	
61356000 - Mise à disposit° gratuite de bi	147 335	10,92	155 796	9,68	-8 461	-5,43

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/18 au 31/12/18 6 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
61500000 - Entretien & Réparation	6 353	0,47	4 959	0,31	1 394	28,10
61502000 - Entretien & Réparation Mat Tra	1 638	0,12	1 495	0,09	143	9,58
61506000 - Entretien Réparation Mat Son			1 059	0,07	-1 059	-100,00
61507000 - Ménage	53 442	3,96	69 839	4,34	-16 396	-23,48
61510000 - Pressing	712	0,05	810	0,05	-99	-12,16
61560000 - Maintenance	11 256	0,83	21 388	1,33	-10 132	-47,37
61600000 - Primes D'Assurance	16 984	1,26	20 666	1,28	-3 681	-17,81
61810000 - Documentation Générale Exo	1 674	0,12	6 612	0,41	-4 939	-74,69
61810100 - Documentation Générale 19.6	504	0,04			504	
61810200 - Documentation Générale 5.5			17		-17	-100,00
61810300 - Documentation Générale 2.1	910	0,07	1 373	0,09	-463	-33,74
61810500 - Documentation 20%	7 475	0,55	7 821	0,49	-346	-4,43
61812000 - Contrat change Antipode	641	0,05	1 516	0,09	-875	-57,72
61850000 - Formations des salariés	380	0,03	235	0,01	145	61,70
62260000 - Honoraires	12 133	0,90	21 348	1,33	-9 215	-43,17
62270000 - Frais d'actes et content.	50		53		-3	-5,82
62310000 - Annonces & Insertions	18 311	1,36	28 707	1,78	-10 395	-36,21
62311000 - Annonces & insertions exo	1 616	0,12	2 773	0,17	-1 157	-41,72
62330000 - Collages Extérieurs	19 109	1,42	25 734	1,60	-6 625	-25,74
62340000 - Décoration de salles			22		-22	-100,00
62380000 - Divers (Pourboires Dons...)	759	0,06	308	0,02	450	145,99
62400000 - Transports biens			385	0,02	-385	-100,00
62410000 - Transports/Achats	9 360	0,69			9 360	
62500000 - Hotel Exo	19 956	1,48	30 286	1,88	-10 330	-34,11
62504000 - Hotel Tva 10%	59 779	4,43	59 875	3,72	-96	-0,16
62505000 - Hotel Tva 20%	215	0,02	438	0,03	-223	-50,85
62510000 - Frais De Déplacement Exo	24 341	1,80	33 146	2,06	-8 805	-26,56
62511000 - Frais Deplacement 19.60			170	0,01	-170	-100,00
62512000 - Frais De Déplacement 5.5	1 804	0,13	2 435	0,15	-631	-25,90
62520000 - Achats Catering Exo			4 666	0,29	-4 666	-100,00
62522000 - Achat Catering 5.5	11 351	0,84	13 298	0,83	-1 948	-14,65
62524000 - Catering Artistes 20%	6 290	0,47	5 789	0,36	501	8,65
62525000 - Catering 10%	6		582	0,04	-576	-98,91
62526000 - Restaurant Ubu 5,5%			68		-68	-100,00
62527000 - Restaurant Ubu 20%	370	0,03	409	0,03	-40	-9,69
62528000 - Restaurant Trans 10%	55 660	4,13	41 300	2,57	14 360	34,77
62529000 - Restaurant Trans 5,5%	883	0,07			883	
62531000 - Restaurant Trans Exo			14 338	0,89	-14 338	-100,00
62532000 - Restaurant Ubu 10%			141	0,01	-141	-100,00
62533000 - Restaurant Ubu Exo			-256	-0,02	256	-100,00
62570000 - Réceptions	28 995	2,15	22 146	1,38	6 849	30,93
62570300 - Réception TVA 5,5%			160	0,01	-160	-100,00
62570400 - Réception Tva 10%			4 441	0,28	-4 441	-100,00
62570500 - Réception Tva 20%			182	0,01	-182	-100,00
62571000 - Défraiement Repas	822	0,06	2 926	0,18	-2 104	-71,92
62572000 - Défraiement Htel	630	0,05	1 962	0,12	-1 333	-67,91
62573000 - Défraiement Kilométrique	1 242	0,09	7 219	0,45	-5 977	-82,80
62600000 - Frais Télécom	2 361	0,18	3 562	0,22	-1 201	-33,72
62610000 - Abonnement Internet	9 124	0,68	14 130	0,88	-5 007	-35,43
62620000 - Frais Postaux Exo	5 668	0,42	14 581	0,91	-8 913	-61,13
62622000 - Frais Postaux 20%	1 301	0,10	2 778	0,17	-1 478	-53,18
62700000 - Services Bancaires & Assimilés	2 376	0,18	7 671	0,48	-5 295	-69,03

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/18 au 31/12/18 6 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62780000 - Autres Frais & Commissions	470	0,03	7		463	NS
62800000 - Divers (Cadeau Etc)	4 440	0,33	6 776	0,42	-2 336	-34,47
62810000 - Cotisation	6 493	0,48	8 675	0,54	-2 182	-25,15
Autres achats & charges externes	2 110 241	156,43	2 387 072	148,32	-276 831	-11,60
Total	2 119 774	157,14	2 397 654	148,98	-277 879	-11,59
MARGE SUR M/SES & MAT	1 098 644	81,44	1 769 770	109,97	-671 126	-37,92
CHARGES						
63110000 - Taxe sur les salaires	20 632	1,53	27 916	1,73	-7 284	-26,09
63112000 - Taxe Apprentissage	4 233	0,31	7 630	0,47	-3 396	-44,52
63185000 - Charges Personnel A Proviionn	907	0,07	88	0,01	819	928,90
63311000 - Afdas	11 127	0,82	19 211	1,19	-8 084	-42,08
63340000 - Part. employeur effort construct	2 791	0,21	5 049	0,31	-2 257	-44,71
63381000 - Taxe Agefiph	-116	-0,01	5 446	0,34	-5 562	-102,13
63511000 - Contribut°Eco.Territ. (CFE et	6 476	0,48	4 564	0,28	1 912	41,89
63540000 - Droits D'Enregistrement & Timb	10				10	
63550000 - Droit D'Auteur	11 476	0,85	13 264	0,82	-1 787	-13,48
63551000 - Droit D'Auteur Tva 10%			30		-30	-100,00
63580000 - Sdrm Droit Reproduction	6 799	0,50	6 334	0,39	465	7,34
63582000 - Contribution financière Ecofolio	-398	-0,03	930	0,06	-1 328	-142,85
63583000 - Redevance Dhets	38		292	0,02	-255	-87,14
63710000 - Sacem	101 176	7,50	110 280	6,85	-9 104	-8,25
63720000 - Parafiscale	30 322	2,25	35 994	2,24	-5 672	-15,76
63730000 - Sacd	1 450	0,11	1 410	0,09	40	2,84
63783000 - 1% Taxe Sur Publicite	261	0,02	748	0,05	-486	-65,03
Impôts, taxes et vers. assim.	197 183	14,62	239 184	14,86	-42 001	-17,56
64110000 - Salaires Brut	620 431	45,99	1 123 478	69,81	-503 046	-44,78
64120000 - Congés Payés & Charges S/Cp	-12 251	-0,91	-4 313	-0,27	-7 939	184,08
64121000 - Variat° prov.RTT, récupératio	15 482	1,15	-5 806	-0,36	21 288	-366,65
64142100 - Ind.spéciale de rupture convent			2 450	0,15	-2 450	-100,00
64143000 - Indemnité De Transport	2 275	0,17	2 166	0,13	109	5,01
64150000 - Indemnités Divers	7 061	0,52	12 495	0,78	-5 434	-43,49
64185000 - Charges Personnel A Provision	11 777	0,87	1 168	0,07	10 609	908,18
64460000 - Valorisation du bénévolat	79 448	5,89	83 790	5,21	-4 342	-5,18
Salaires et Traitements	724 224	53,69	1 215 429	75,52	-491 206	-40,41
64510000 - Cotisations Urssaf	160 000	11,86	291 273	18,10	-131 273	-45,07
64530000 - Cotisations Caisses Retraite	47 604	3,53	89 501	5,56	-41 897	-46,81
64542000 - Assedic Rennes	15 934	1,18	29 290	1,82	-13 356	-45,60
64543000 - Assedic Annecy (GARP)	23 367	1,73	41 176	2,56	-17 809	-43,25
64550000 - Cotisations congés spectacles	36 616	2,71	62 831	3,90	-26 215	-41,72
64580000 - Cotisations mutuelle IPICAS A	11 204	0,83	19 838	1,23	-8 634	-43,52
64585000 - Charges Personnel A Provision	5 982	0,44	762	0,05	5 220	684,85
64720000 - Ticket Restaurant	14 441	1,07	25 541	1,59	-11 100	-43,46
64725000 - Fcap	1 551	0,11	2 810	0,17	-1 259	-44,81
64730000 - Fnas	7 753	0,57	14 044	0,87	-6 290	-44,79
64750000 - Médecine Du Travail Intermitte	771	0,06	1 358	0,08	-587	-43,24
64751000 - Frais De Pharmacie			19		-19	-100,00
64752000 - Médecine Du Travail Permane	1 140	0,08	1 825	0,11	-685	-37,55
64882000 - Charges Sociales S/ Congés P	-4 929	-0,37	-1 490	-0,09	-3 439	230,85
64882100 - Charges Sociales Sur Artt	6 799	0,50	-2 672	-0,17	9 471	-354,52

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/18 au 31/12/18 6 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64900000 - CICE	-31 697	-2,35	-60 875	-3,78	29 178	-47,93
Charges sociales	296 537	21,98	515 232	32,01	-218 695	-42,45
68111000 - Dot.amort.immo.incorporel	7 799	0,58	477	0,03	7 322	NS
68112000 - Dot/Immob. Corporelles	12 076	0,90	23 003	1,43	-10 927	-47,50
68151000 - Dotation Pidr	4 271	0,32	6 836	0,42	-2 565	-37,52
Amortissements et provisions	24 146	1,79	30 316	1,88	-6 170	-20,35
65100000 - Redevance Nom "Transmusical	-8				-8	
65400000 - Perte sur créances irrécouvrabl			993	0,06	-993	-100,00
65800000 - Charges Div. Gestion Courante	29		264	0,02	-235	-88,90
Autres charges	22		1 257	0,08	-1 235	-98,27
Total	1 242 110	92,08	2 001 417	124,36	-759 307	-37,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	-143 466	-10,64	-231 647	-14,39	88 181	-38,07
76100000 - Produit Des Participations	4 900	0,36	4 900	0,30		
78662000 - Repris.s/prov.dépréc.fina	23 087	1,71			23 087	
Produits financiers	27 987	2,07	4 900	0,30	23 087	471,16
66110000 - Intérêts sur emprunts	951	0,07	1 673	0,10	-722	-43,15
66120000 - Frais sur emprunts			813	0,05	-813	-100,00
66160000 - Intér.Banc. &/Opér.De Financ.			15		-15	-100,00
68680000 - Autres dotations			16 728	1,04	-16 728	-100,00
Charges financières	951	0,07	19 229	1,19	-18 278	-95,05
Résultat financier	27 036	2,00	-14 329	-0,89	41 365	-288,69
75500000 - Quote Part S/ OpératEn Comm	255 651	18,95	274 143	17,03	-18 493	-6,75
Opérations en commun	255 651	18,95	274 143	17,03	-18 493	-6,75
RESULTAT COURANT	139 221	10,32	28 167	1,75	111 054	394,26
77200000 - Produit ExploitatExo Antérieur	328	0,02	2 089	0,13	-1 761	-84,28
77520000 - Prod.cession immo.corpore	2 666	0,20	3 252	0,20	-586	-18,02
77800000 - Produits Exceptionnels Divers			66		-66	-100,00
Produits exceptionnels	2 994	0,22	5 407	0,34	-2 412	-44,62
67120000 - Majo Retard / Cotisation			114	0,01	-114	-100,00
67121000 - Pénalités Amendes Non Deduc			794	0,05	-794	-100,00
67520000 - V.N.C.immo.corpo.cédées	726	0,05	1 097	0,07	-371	-33,82
67800000 - Autres Charges Exceptionnelle			139	0,01	-139	-100,00
68750000 - Dot.prov.risq.charg.excep	3 980	0,30			3 980	
Charges exceptionnelles	4 706	0,35	2 144	0,13	2 562	119,49
Résultat exceptionnel	-1 712	-0,13	3 263	0,20	-4 974	-152,47
69950000 - Produits Crédit Impôt Recherch	-17 846	-1,32			-17 846	
69951000 - Produits Crédit impôt spect.viv	-4 823	-0,36	-16 697	-1,04	11 874	-71,11
Impôts sur les bénéfices	-22 669	-1,68	-16 697	-1,04	-5 972	35,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	160 178	11,87	48 127	2,99	112 051	232,83

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2018 au 31/12/2018

Etats fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2019**

Exercice ouvert le	01/07/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES	
SIRET	3 3 8 8 6 4 2 6 7 0 0 0 2 0
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
10-12 rue Jean Guy CS 73912 35039 RENNES CEDEX	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Arts du spectacle vivant	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	--------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON Si oui, indication du logiciel utilisé :

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : HELEOS	
4 allée Marie Berhaut 35011 RENNES	
Tél : 0299309123	
- du conseil :	
Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
- N° d'agrément :	

Cegid Group

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES

du 01/07/2018

Adresse 10-12 rue Jean Guy 35039 RENNES CEDEX

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MONSIEUR BROSSARD JEAN LOUIS Directeur Programmation				21, boulevard CLEMENCEAU 35000 RENNES			
2	MADAME MACE BEATRICE Directrice de production				5, boulevard EUGENE POTTIER 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE			
3	MONSIEUR GOUADEC ERWAN Secrétaire général				2, rue DE VINCENNES 35000 RENNES			
4	MADAME POUTREL SANDRINE Directrice de production artistique				14, avenue du Canada 35200 RENNES			
5	MADAME LACROIX Emilie Directrice de communication				10, boulevard Sébastopol 35000 RENNES			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	35 006			35 006	1 637			36 644
2	30 253			30 253	1 919			32 173
3	19 532			19 532	246			19 779
4	17 129			17 129	215			17 344
5	16 349			16 349	53			16 403
6								
7								
8								
9								
10								
**	118 271			118 271	4 073			122 344

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		31 687
Total		31 687

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	154 032	- de l'exercice 2018.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	302 736	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À <u>RENNES CEDEX</u> , le <u>23/02/2019</u>	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Adresse du principal établissement 10-12 rue Jean Guy CS 73912 35039 RENNES CEDEX			Ancienne adresse en cas de changement	
Exercice ouvert le ¹	01/07/2018	et clos le	31/12/2018	
Activités	R	Code NACE	SIREN	

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*		<input type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère	CX	
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1	AZ	<input type="checkbox"/>

• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)			
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT			
• Chiffre d'affaires HT	DZ	1 348 972				
• Nombre de salariés	CZ	39		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	3
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ <input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	39 790
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	19 895

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	59 685
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	59 685

DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		ANNÉE CIVILE 2018
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance :	en France :	15a
	à l'étranger ⁴ :	15b
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	en France :	16a
	à l'étranger ⁴ :	16b
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	18a
	à l'étranger ⁴ :	18b
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	19a
	à l'étranger ⁴ :	19b
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)		20
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité		21
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)		22

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2018
Montant des dépenses de recherche (ligne 14+ ligne 26)	27	59 685
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	14 000
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	45 685
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	45 685
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	45 685
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁸	41	13 706
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	13 706
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50%] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	13 706
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50%] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40%] ¹²	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	13 706
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer.

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹³

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

¹³ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION TRANS ' MUSICALES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>6</u>		
Adresse de l'entreprise		10-12 rue Jean Guy 35039 RENNES CEDEX		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET*		3 3 8 8 6 4 2 6 7 0 0 0 2 0		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le, 31/12/2018		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	46 791	CQ	8 275
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	40 443	AG	40 443
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	208 014	AS	163 171
		Autres immobilisations corporelles	AT	144 088	AU	118 603
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	46 098	CV	40 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	1 525	BE	1 525
Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières*		BH	3 470	BI	3 470	
TOTAL (II)		BJ	490 431	BK	370 493	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	514 818	BY	3 915
		Autres créances (3)	BZ	816 060	CA	816 060
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 012 602	CG	1 012 602	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	23 989	CI	23 989	
	TOTAL (III)	CJ	2 367 470	CK	3 915	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 857 901	IA	374 408	2 483 493
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	4 637
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION TRANS ' MUSICALES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		146 179	
	Report à nouveau	DH	(152 739)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		160 177	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		153 618
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		15 351	
	Provisions pour charges	DQ		106 376	
	TOTAL (III)	DR		121 727	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		49 504	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		61 087	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		4 692	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 599 664	
	Dettes fiscales et sociales	DY		466 491	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		4 700	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		22 007	
	TOTAL (IV)	EC		2 208 146	
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 483 493	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 126 792		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		914		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION TRANS ' MUSICALES				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	13 909	FB		FC	13 909	
	Production vendue { biens * services *	FD	(12 142)	FE		FF	(12 142)	
		FG	1 347 205	FH		FI	1 347 205	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 348 972	FK		FL	1 348 972	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 488 553	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	509	
	Autres produits (1) (11)					FQ	380 382	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 218 418
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 533	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 110 240	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	197 182	
	Salaires et traitements*					FY	724 223	
	Charges sociales (10)					FZ	296 536	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	19 874
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 271	
Autres charges (12)					GE	21		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 361 884	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(143 465)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	255 650	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	4 900	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	23 087	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	27 987	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	950	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	950	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	27 036	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	139 220	

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION TRANS ' MUSICALES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	328	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	2 665	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 994	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	726	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	3 979	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	4 706	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 711)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(22 669)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 505 050
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 344 872
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	160 177
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	7 779
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	509
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	116 000	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	(7)	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
				obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			726		
Provisions pour risques et charges			3 979		
Produits des cessions d'éléments d'actif			2 665		
Produits d'exploitation sur exercices antérieurs			328		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES										Néant <input type="checkbox"/> *	
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
		Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	46 791	D8		D9	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	40 443	KE		KF	
CORPORELLES		Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	190 175	KT		KU	19 540
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	6 150	KW		KX	4 100
		Matériel de transport*				KY	15 531	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	114 341	LC		LD	3 964
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	326 198	LO		LP	27 605	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	73 802	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	1 525	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 470	1U		1V			
TOTAL IV				1Q	78 797	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	492 230	0H		0J	27 605		
INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
		Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		C0	46 791	D0	D7
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	40 443	LW	1X
CORPORELLES		Terrains				IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	1 701	MJ	208 014	MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM	10 250	MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP	15 531	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	118 305	MT		MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	1 701	NH	352 103	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7	0W	
	Autres participations				I0	27 704	0X	46 098	0Y	0Z	
	Autres titres immobilisés				II		2B	1 525	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	3 470	2F	2G	
	TOTAL IV				I3	27 704	NJ	51 093	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	27 704	0K	1 701	0L	490 431	0M	

Exercice N clos le : 31/12/2018

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION TRANS ' MUSICALES

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	476	EL	7 798	EM		EN	8 275
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	40 443	PF		PG		PH	40 443
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	157 113	QA	7 033	QB	975	QC	163 171
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 433	QE	197	QF		QG	4 631
	Matériel de transport	QH	15 531	QI		QJ		QK	15 531
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	93 596	QM	4 844	QN		QO	98 440
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	270 674	QV	12 075	QW	975	QX	281 775
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	311 594	ØP	19 874	ØQ	975	ØR	330 493

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements	TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour litiges	4A	11 372	4B	3 979	4C	4D	15 351	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	102 105	4Y	4 271	4Z	5A	106 376	
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y		
TOTAL II	5Z	113 477	TV	8 250	TW	TX	121 727	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		02	03	04	05			
		9U	40 000	9V	9W	9X	40 000	
		06	23 087	07	08	23 087	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	3 915	6U	6V	6W	3 915	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	67 002	TY	TZ	23 087	UA	43 915
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	180 479	UB	8 250	UC	23 087	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	4 271	UF				
	- financières	UG		UH	23 087			
	- exceptionnelles	UJ	3 979	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 470	UV		UW	3 470			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	4 637				4 637			
	Autres créances clients		UX	510 181		510 181					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	164		164					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	66 195		66 195				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	475 398		475 398				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	51 851		51 851				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	222 451		222 451					
	Charges constatées d'avance		VS	23 989		23 989					
	TOTAUX			VT	1 358 338	VU	1 350 231	VV	8 107		
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	914		914					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	48 589		17 168		31 421			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	61 087		15 845		45 241				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 599 664		1 599 664						
Personnel et comptes rattachés		8C	134 408		134 408						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	226 507		226 507						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	86 729		86 729					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 844		18 844					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 700		4 700						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	22 007		22 007						
TOTAUX			VY	2 203 454	VZ	2 126 792		76 662			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	12 286	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES

Néant *Exercice N, clos le :
31/12/2018**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

		WA	160 177		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	8 250	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	

TOTAL I WR 168 428**II. DÉDUCTIONS****PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs	WV		
		WH		
		WP		
		WW		
		XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A 245)	
Produit net des actions et parts d'intérêts :			XA 4 655	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZY	
Majoration d'amortissement*			XD	
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)			L5	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA	
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			XC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2

III. RÉSULTAT FISCAL**TOTAL II** XH 59 021

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	} bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	109 407
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	109 407
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	172 653	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	109 407	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	63 245	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	63 245	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Dotation Pidr	8X	4 271	8Y
Litige URSSAF art 700	8Z	750	9A
Majorations litiges SECURIPRO	9B	3 229	9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Sacem	9K	101 745	9L
TVA s/SACEM HER	9M		569
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	8 250	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(200 865)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB				
							- Autres réserves		ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	48 126		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves			0E			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I			0F	(152 739)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(152 739)			
										TOTAL II		ZH	(152 739)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	1 028 739				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				XQ	606 628				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	12 183				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	6 493			ST	462 689				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	2 110 240				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	6 476				
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z	190 706				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	197 182				
	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	140 186				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	221 303				
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B	1 018 460				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	GOBELETS 10CL CHAMPAGNE TRA 17/11/2009	764	742		22
	2	GOBELETS FLUTES 22/09/2016	17	13		4
	3	VERRE A VIN PIED NEUTRE UBU 10/05/2017	54	29		24
	4	GOBELETS 25CL NEUTRES 30/03/2018	27	6		20
	5	GOBELETS 50CL NEUTRES 30/03/2018	216	54		161
	6	GOBELETS 25CL NEUTRES 02/02/2018	158	48		110
	7	GOBELETS 25CL NEUTRES 31/10/2018	135	7		127
	8	GOBELETS 25CL ORANGE 20/11/2015	11	11		
	9	GOBELETS 50CL NEUTRES 02/10/2018	57	4		52
	10	GOBELETS 25CL NEUTRES 02/10/2018	83	6		76
	11	GOBELETS FLUTES 10/05/2017	75	41		34
	12	VERRES A VIN NEUTRES 02/10/2018	98	8		90

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	650	627	627			
	2	14	9	9			
	3	55	30	30			
	4	75	54	54			
	5	462	300	300			
	6	426	316	316			
	7	416	289	289			
	8	36	36	36			
	9	150	97	97			
	10	258	181	181			
	11	57	23	23			
	12	63	(27)	(27)			
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨				1 939			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES

Néant *

Exercice ouvert le : 01/07/2018 et clos le : 31/12/2018

Durée en nombre de mois 6

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	36
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 348 972
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	116 000
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 464 972

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	264 382
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 488 553
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	509
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 753 445

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	9 533
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 503 612
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	579 767
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	21
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 092 934

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 125 483

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 125 483

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 929 945
Effectifs au sens de la CVAE	EY	36
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 7 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 3 8 8 6 4 2 6 7 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES

ADRESSE (voie) 10-12 rue Jean Guy

CODE POSTAL 35039

VILLE RENNES CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 3 8 8 6 4 2 6 7 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION TRANS 'MUSICALES

ADRESSE (voie) 10-12 rue Jean Guy

CODE POSTAL 35039 VILLE RENNES CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SARL Dénomination PIP POP CONCERTS

N° SIREN (si société établie en France) 392608725 % de détention 100.00

Adresse : N° 5 Voie boulevard Eugène Pottier

Code Postal 35136 Commune ST JACQUES DE LA LANDE Pays FRANCE

Forme juridique EURL Dénomination TRANS 'ACTIONS

N° SIREN (si société établie en France) 379498207 % de détention 100.00

Adresse : N° 10-12 Voie rue Jean Guy

Code Postal 35038 Commune RENNES CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032